

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 577

présenté par

M. Berta, Mme Hérin, Mme Gomez-Bassac et M. Raphan

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À la deuxième phrase de l'alinéa 253, substituer à la première occurrence du mot :

« de »

les mots :

« d'au moins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

On dénombre aujourd'hui quinze accords cadres du CNRS dans le cadre desquels la labellisation de pôle universitaire d'innovation (PUI) trouverait à s'appliquer. Il ne faut pas cependant se limiter d'avance à un chiffre donné. Ces 15 pôles peuvent constituer le socle de la labellisation, laquelle pourra ensuite s'étendre davantage.